

Centre National des Arts de la Rue Le Fourneau

Projet artistique et culturel 2011 – 2012 – 2013

Entre :

Le Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Général du Finistère et la ville de Brest

et

**Le Centre National des Arts de la Rue le Fourneau,
11, quai de la Douane
29 200 Brest**

Le Fourneau, association loi 1901, déclarée au journal officiel le 11 juin 1990, représentée par son président Monsieur Philippe Emschwiller.

N° de SIRET : 378 165 294 000 34 - code APE 9001 Z - numéro de licences d'entrepreneur de spectacles catégorie 1 : 1029050 du 2 octobre 2009, 2 : 1019022 et 3 : 1019023 du 19 septembre 2008.

A partir de son lieu de fabrique brestois, le Centre National des Arts de la Rue Le Fourneau s'investit aux côtés des faiseurs de théâtre de rue et des semeurs d'imaginaire qui s'expriment dans l'espace public au plus près des habitants.

Conformément au projet artistique qui la fonde et au texte cadre des CNAR, l'association s'engage pour la durée de la présente convention à développer ses actions dans le secteur des arts de la rue selon trois axes de travail.

1 - Accompagner la création et la production artistique dans l'espace public

En vingt ans d'expérience, le dispositif d'accompagnement des artistes œuvrant dans le secteur des arts de la rue s'est extrêmement diversifié. L'objectif étant d'accompagner les compagnies de la façon la plus juste, Le Fourneau analyse en amont la qualité et la faisabilité des projets, les enjeux et les contraintes qu'ils supposent, au cas par cas, en fonction de leurs besoins spécifiques et du degré de professionnalisation des compagnies. Il porte une attention particulière aux multiples formats, à la variété des propositions de ce secteur et aux compagnies émergentes en Région.

Pour répondre aux besoins de la création, différents types d'aide sont proposés : les résidences (résidences de création, les résidences d'écriture et les résidences multimédia), les soutiens financiers, les achats et engagements d'achats et d'autres types d'aide plus variés.

1.1. Les résidences

1.1.1. Les résidences de création

Les compagnies sont accueillies en résidence de création (Brest, île Molène, etc.) pour une durée significative dans le cadre d'un accompagnement structurant. L'inscription de ces résidences dans le territoire favorise les relations entre artistes et habitants.

Les modalités minimales d'une résidence de création sont les suivantes :

- prise en charge directe ou forfaitaire des frais de séjour des équipes artistique et technique de la compagnie accueillie ;
- prise en charge directe des voyages des équipes artistique et technique sur la base d'un aller-retour par résidence ;
- prise en charge des coûts de transport des décors et accessoires ;
- à Brest, apport en industrie sous la forme d'une mise à disposition des lieux de répétition et de fabrication en ordre de marche, incluant l'entretien courant et les fluides (halle polyvalente de 500m² pour une hauteur de 10 m à Brest, un lieu de vie (une salle de réunion, une cuisine, des sanitaires, un atelier de couture), et des hébergements (appartements) ;
- mise à disposition du personnel technique requis pour les montage, démontage, création lumière et sonore, dans le respect des règles de travail en vigueur au sein de l'établissement ;
- mise à disposition de matériels de construction et de moyens logistiques ;
- apport financier systématique en production correspondant à tout ou partie du salaire des artistes en répétitions ;
- prise en charge directe, le cas échéant, et sous réserve, de coûts de location de matériel technique spécifique non disponible au Fourneau ;
- mise à disposition d'un bureau de production équipé avec un accès internet et téléphonique ;
- organisation des rencontres publiques sous la forme de filages, de brouillons publics, ou d'expérimentations publiques qui sont, pour la plupart des compagnies, des étapes de travail indispensables ;

Les coûts inhérents à chaque résidence sont valorisés dans les budgets prévisionnels de production et figurent dans le rapport d'activités du Fourneau.

Pendant la durée de la présente convention, Le Fourneau s'engage à soutenir au minimum chaque année 12 projets dont l'aide minimale ne pourra être inférieure à 5 000 euros.

1.1.2. Les résidences d'écriture

Les compagnies sont également accueillies en résidence d'écriture sur une durée de 10 jours. Ces résidences permettent aux créateurs de s'extraire de leur vie de compagnie afin de travailler à l'écriture de leurs projets.

1.1.3. Les résidences multimédia

Le Fourneau, pionnier dans l'utilisation du multimédia au sein des arts de la rue accompagne les artistes dans leur désir d'associer les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) à leur création artistique. L'Espace Culture Multimédia (ECM) est un soutien à l'émergence des nouvelles écritures artistiques et au développement esthétique des arts de la rue.

1.2. Les soutiens financiers à la création

1.2.1. Les soutiens financiers

Le soutien à la création est l'une des missions prioritaires des CNAR. D'un point de vue financier, le Fourneau, conformément au texte cadre des CNAR, verse à toutes les compagnies associées un **apport en production correspondant à tout ou partie du salaire des artistes en répétitions**. Cette aide, initiée depuis 2005, fait désormais partie des apports systématiques du Fourneau aux compagnies accueillies en résidence de création.

Pendant la durée de la présente convention, le Fourneau s'engage à soutenir au minimum chaque année 12 projets :

- 10 projets entre 5 000 et 10 000 €,
- 1 projet entre 10 000 et 15 000 €,
- 1 projet entre 15 000 et 20 000 €.

1.2.2. Les achats et engagements d'achats

Les achats de la création à coût plateau dans le cadre spécifique d'une sortie de fabrique liée à une résidence **sont une aide efficace pour soutenir et conforter les productions des spectacles arts de la rue**. C'est pourquoi nous nous efforçons de leur faire la part belle dans nos programmations avec nos partenaires territoriaux.

1.2.3. Les autres aides

Outre les soutiens financiers à la création, le Fourneau prête également main forte aux compagnies au moyen de **dispositifs variables selon les demandes** : mise en contact avec le réseau professionnel, prêt de matériel, mise à disposition d'un lieu en dehors du planning des résidences, hébergement ponctuel, regard d'un public de « proches » du Fourneau sur un projet de création, etc. Ces aides ne sont pas négligeables puisqu'elles permettent notamment de repérer et d'aider de jeunes compagnies dont le projet artistique semble en concordance avec la création arts de la rue d'aujourd'hui.

Le Fourneau s'engage à faire un bilan des spectacles aidés pendant la durée de la convention.

1.3. Un réseau régional d'accompagnement de la création Arts de la rue

Le Fourneau œuvre à la création d'un réseau à l'échelle de la Bretagne capable de soutenir la création de compagnies de théâtre de rue de petits et moyens formats. Ce réseau, en cours de définition, envisage d'accompagner chaque année au moins deux équipes artistiques en leur apportant des moyens de production, des temps de création (mise en place de résidences) et des occasions de rencontre avec le public. A ce jour, 4 festivals centrés sur les arts de la rue ont manifesté leur intérêt pour ce projet : Avis de Temps Fort à Port Louis (56), DesARTiculés à Moulins (35), Rue Dell Arte à Moncontour (22) et Festiv'Halles à Questembert (56). Cette dynamique régionale de réseaux contribue au développement de projets culturels de territoire interrogeant, de manière singulière, les habitants dans leur rapport à la culture.

2 – Faire se rencontrer les œuvres, les artistes et les publics

Les CNAR ont pris conscience de leur capacité intrinsèque à développer des Projets Culturels de Territoire interrogeant autrement les habitants dans leur rapport à la culture. En cohérence avec les politiques locale, départementale, régionale et nationale d'aide au spectacle vivant, le Fourneau se donne pour objectifs :

- **d'accompagner une politique territoriale de développement des Arts de la Rue** en renforçant les conventions de partenariat culturel avec les collectivités locales. Ceci implique un travail de médiation et de formation important aux côtés des élus, des maires et des acteurs territoriaux.

- **de développer la dimension européenne et internationale de ses projets**

Afin d'accompagner au mieux la création, le Fourneau s'est doté d'**une palette de dispositifs**, permettant de multiplier les rencontres entre **démarches artistiques, populations et territoires**. Ce travail de diffusion correspond parallèlement à un désir de s'ancrer sur des territoires, de s'adresser à ses habitants, de collaborer avec ses acteurs. Cet engagement territorial s'organise autour de trois axes principaux :

- **Une présence permanente à Brest**

en développant la diffusion des spectacles créés dans le lieu de fabrique brestois en complément des rencontres publiques liées aux résidences de création.

A Brest, la diffusion dans les quartiers brestois, s'inscrit dans des propositions récurrentes comme les *Jeudis du Port* (18 compagnies accueillies chaque été), la *Déambule* : le rendez-vous d'accueil des étudiants, les *Rendez-vous du printemps*, *Les Tonnerres de Brest* en 2012 et plus ponctuellement lors de sorties de fabrique au Fourneau ou dans l'espace public. Ces propositions participent à la politique de développement des solidarités et des mixités, à l'appropriation de l'espace public par la population et à une plus grande accessibilité à la culture.

Par ailleurs, la perspective de l'implantation du Fourneau au cœur des Ateliers du plateau des Capucins à l'horizon 2016 représente pour le Centre National des Arts de la Rue une opportunité importante d'action sur le territoire brestois. Pour accompagner la mutation urbaine que s'apprête à vivre Brest et aider les habitants de la métropole à s'approprier le nouveau quartier des Capucins, le Fourneau propose à la collectivité un projet fédérateur, implicatif et porteur de sens, d'aujourd'hui à 2016, qu'il a nommé La Marche des Capucins. Cette marche vers le plateau autant physique que symbolique prévoit un programme d'actions artistiques co-écrit avec les élus de la collectivité pour et avec les habitants de la métropole.

- **Un rayonnement régional basé sur des collaborations**

Depuis 2006, l'ancrage territorial du Fourneau et son statut d'expert se sont confirmés à l'échelle de la Bretagne. Ils ont conduit Le Fourneau à pérenniser certaines collaborations et à étendre son réseau d'interlocuteurs : élus, associations, habitants, structures artistiques et culturelles. En fonction du projet, des caractéristiques du territoire et de la population, l'équipe adapte son accompagnement et co-écrit avec ses interlocuteurs un projet centré sur les arts de la rue. On peut citer par exemple le *Temps Bourg* avec la ville de Guipavas, *Les Pique-Niques Kerhorres* et *La Nuit Singulière* avec Le Relecq-Kerhuon, le *Printemps des arts de la Rue en Pays des Abers* avec la Communauté de Communes, les *Dimanches d'Automne* de Plobannalec Lesconil, *Les Nocturnes* de Saint Briec, les *Ponts d'avril et d'octobre* avec la ville de Camaret, *Le Verger, jardin de curiosité* et *Les Charrues dans la Rue* avec l'association des Vieilles Charrues à Carhaix, *Les RIAs*, *Marée de Théâtre de Rue* avec Clohars-Carnoët, Riec-sur-Belon et Moëlan-sur-mer. La collaboration avec ces 3 communes du sud Finistère devrait évoluer dès 2012 vers un événement culturel communautaire, Le Fourneau et la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé (COCOPAQ) travaillant actuellement sur l'écriture d'un festival Arts de la Rue. Du conseil en programmation au soutien logistique, l'équipe met en

œuvre une démarche qualitative à l'écoute des acteurs locaux. L'inscription du Centre National des Arts de la Rue dans le réseau local citoyen n'en est que plus approfondie.

- **Un partenariat avec des structures de diffusion sur le plan européen**

Le Fourneau a rejoint les partenaires du projet européen franco-britannique ZEPa (Zone Européenne de Projets Artistiques) portant sur la période 2008-2012. S'appuyant sur la dynamique du projet INTERREG III, les partenaires du réseau ZEPa, dans le cadre de la coopération France (Manche) – Angleterre permise par INTERREG IVA, se proposent de valoriser et d'approfondir les acquis en impulsant une mise en mouvement interactive des territoires et des populations. Les partenaires entendent rayonner à son échelle en privilégiant les échanges et rencontres entre artistes et habitants.

3 - Transmettre les savoirs et mettre en relation

- ⇒ **Transmettre aux compagnies et aux professionnels et aux collectivités un savoir faire** concernant le secteur des arts de la rue en terme de gestion, d'administration, de production mais aussi d'organisation de spectacle en espace public en :
 - aidant à la structuration des jeunes compagnies régionales et à leur mise en contact avec le réseau professionnel ;
 - favorisant et dynamisant les partenariats avec d'autres structures nationales, régionales et départementales : au sein de la Fédération Régionale des Arts de la Rue, organisation professionnelle régionale, avec Spectacle Vivant en Bretagne, mise en place de rencontres professionnelles et de journées d'information à l'attention des spectateurs ;
 - initiant des actions de formation en particulier en collaboration avec la FAIAR (Formation Avancée Itinérante des Arts de la Rue) ;
 - en répondant aux demandes de conseils et de formations émanant des compagnies,
 - en répondant aux diffuseurs et aux collectivités dans un souci d'appropriation des projets initiés en partenariat avec le Fourneau dans l'espace public.
- ⇒ **Renforcer le Fourneau en tant que pôle de compétences**, de ressources techniques et de veille technologique pour le secteur professionnel arts de la rue en France.
- ⇒ **Conforter l'Espace Culture Multimédia comme outil transversal du Fourneau** notamment en matière d'accueil en résidence multimédia et de formation (création de site, intégration du multimédia dans un spectacle...).
De plus, **la mise en place d'espace contributif et d'outils multimédia collaboratifs** permettant à chacun de partager les émotions vécues lors de spectacles ou de rencontres avec des artistes par le biais de l'écriture, de la photographie ou autre, visent à créer un « patrimoine d'émotions » à l'échelle d'un territoire.
- ⇒ **Assurer un rapprochement entre le monde de la recherche et celui du spectacle vivant.** Mettre en place des collaborations autour de projets artistiques entre des chercheurs, soutien en terme de TIC et des artistes s'exprimant dans l'espace public.
- ⇒ **Continuer à gérer les nombreuses bases de données**, les sites Internet lefourneau.com et artsdanslarue.com, les sites professionnels tels que celui de la Fédération des Arts de la rue ainsi que la liste de diffusion des Arts de la rue.
- ⇒ **Poursuivre les actions de médiation en direction des habitants et des publics.** La capacité du Fourneau à fédérer des énergies locales et à impliquer habitants et public dans un projet au long cours reste la force vive et la spécificité du Fourneau.
- ⇒ **Poursuivre et développer les actions culturelles à destination du milieu scolaire et des jeunes de manière générale.** Il s'agit pour le Fourneau de développer de l'esprit critique, donner envie de découvrir, de voir, de comprendre, pour mieux appréhender, avec une attention et une meilleure qualité d'écoute, le spectacle vivant. Ce travail d'action culturelle à destination du public scolaire s'appuie sur la rencontre entre écoliers et artistes en résidence dans le lieu de fabrique brestois ou sur les territoires, et donnent lieu à une production de contenu (photos et textes) mise en ligne sur un espace d'écrit public et de co-publication.

Ces actions à destination du milieu scolaire sont également mises en place dans le cadre de jumelage avec des établissements scolaires :

- 1 jumelage sur 3 ans avec le collège Camille Vallaux du Relecq-Kerhuon ;
- 1 collaboration avec le Dispositif Relais du collège de l'Iroise à Brest donnant lieu à une convention annuelle ;
- le développement de la venue de classes au Fourneau et à l'occasion des résidences sur les territoires.

Parallèlement, le Fourneau s'attache à développer une action de médiation à destination des professeurs et autres responsables pédagogiques souhaitant s'appuyer sur la création des artistes de rue dans le cadre de leurs enseignements.

ANNEXE

Cahier des Missions et des Charges pour les Centres Nationaux des Arts de la Rue

31 AOÛT 2010

Préambule

Les arts de la rue se sont affirmés depuis une trentaine d'années comme une expression artistique à part entière.

En s'appropriant l'espace ouvert, hors des salles consacrées à la culture et au spectacle, ils ont forgé des écritures singulières qui réinventent le rapport entre actes artistiques et publics dans les paysages du quotidien.

Nés de manière spontanée dans les années 70, les arts de la rue sont aujourd'hui un secteur artistique et professionnel identifié et structuré. Les lieux de fabrication ont joué un rôle essentiel dans ce processus. Espaces de travail et d'échange artistique, exprimant une présence territoriale forte, ces lieux sont des éléments essentiels de consolidation et de développement pour les arts de la rue.

Dans le cadre du Temps des Arts de la Rue (2005-2007), programme triennal de politique de soutien du secteur initié par le ministère de la culture et de la communication, neuf lieux de fabrication ont été reconnus « centres nationaux des arts de la rue » (CNAR) avec des missions et des moyens leur permettant une structuration durable.

Les CNAR sont ainsi devenus des établissements de référence pour les arts de la rue sur le plan territorial, national et international.

Ils constituent un réseau repéré pour le soutien à la création, à la diffusion et le développement de projets culturels de territoire interrogeant, de manière singulière, les habitants dans leur rapport à la culture.

Les CNAR disposent de lieux équipés, de personnel permanent pouvant offrir un accompagnement professionnel aux équipes accueillies sur les plans administratif et technique. Ils épaulent les démarches artistiques et en favorisent l'éclosion. Ils organisent des rencontres régulières entre les équipes en production et les publics. Ils mettent en place ou impulsent des programmations de spectacles de rue se déclinant sur l'année en festivals, temps forts et autres rendez-vous avec les publics. Leurs missions, activités et modalités d'évaluation font l'objet de contrats d'objectifs pluriannuels co-signés par l'Etat et les collectivités territoriales.

Les missions et les charges

Les CNAR sont fondés sur un projet artistique et culturel porté par un professionnel, répondant aux missions fondamentales des centres nationaux des arts de la rue définies dans ce texte.

1) Missions artistiques, création / production

- soutiennent la création par des coproductions, des productions déléguées, des engagements d'achats, des résidences de compagnies ou d'artistes, dont la démarche s'inscrit pleinement dans l'espace public et considère l'approche avec le public de manière novatrice. Les apports financiers versés aux compagnies coproduites doivent être d'un montant numéraire significatif au regard du budget global de la création ou de l'action réalisée.
- assurent la mise en place de résidences, qui peuvent prendre des formes et des durées différentes selon les nécessités du projet artistique, d'une part, et son inscription dans le projet global du CNAR, d'autre part. Il peut s'agir de résidences d'écriture ou d'expérimentation, concernant notamment des projets « in situ » ; de résidences de création, centrées sur les phases de production, fabrication, répétitions et premières confrontations au public ; de résidences-association de plus longue durée permettant une présence et une implication plus conséquente de la part de l'équipe ou de l'artiste accueilli au sein du CNAR. Dans tous les cas, les CNAR s'efforcent d'offrir aux équipes et artistes accueillis en résidence, les conditions optimales en terme de durée, prise en compte de leur relation au territoire et aux populations. Ils offrent la mise à disposition des locaux et des équipements techniques, la prise en charge des frais d'approche et de séjour, veillent au respect des réglementations en vigueur, notamment en matière de rémunération du personnel et des règles de sécurité. Les résidences doivent faire l'objet d'une contractualisation détaillant les attendus, les conditions de réalisation et les moyens mobilisés ; les éventuelles actions culturelles développées dans le cadre des résidences doivent faire l'objet d'un accord commun et disposer de moyens supplémentaires spécifiques.
- facilitent la mise en relation avec d'autres partenaires professionnels, artistiques ou culturels, œuvrant dans d'autres secteurs ou disciplines, afin d'élargir les possibilités d'accompagnement des projets et en enrichir les démarches.

2) Missions territoriales et en direction des publics

- La diffusion

Les CNAR organisent une diffusion régulière de spectacles et de propositions artistiques dans l'espace public.

Cette diffusion s'inscrit sur le territoire, en cohérence avec les autres missions du CNAR. Elle se déploie sur une saison et peut inclure des festivals, temps forts et autres rendez-vous publics sur l'ensemble de l'année.

Elle peut concerner plusieurs œuvres d'une même compagnie (diffusion du répertoire) ou diverses compagnies. Lorsque le CNAR porte une manifestation festivalière de grande envergure, la dimension internationale et le rôle moteur en terme de partenariat de cette action doivent être particulièrement affirmés.

Des partenariats sont établis avec des structures de diffusion, généralistes ou spécialisées, sur les plans régional, national et international.

- *Les publics*

Les CNAR promeuvent des formes innovantes de rencontres entre actes artistiques et populations.

Cette dynamique de rencontre entre publics, artistes et œuvres contribue à forger des regards nouveaux sur les arts de la rue et ses évolutions. Elle s'inscrit en synergie avec les missions de production et de diffusion assumées par les CNAR.

Les CNAR développent de nouvelles formes de médiation, avec une attention particulière portée aux réalités territoriales et aux populations, comme aussi les publics spécifiques et les milieux scolaires.

Ils animent des rencontres, colloques et débats ouverts vers des publics plus larges afin d'améliorer la connaissance des arts de la rue.

3) Missions professionnelles

Les CNAR assument un rôle de pôle référent et moteur pour les arts de la rue au niveau de leur territoire et sur les plans national et international.

Ce rôle peut s'exercer de différentes façons :

- Ils apportent expertise et conseil aux autres opérateurs culturels, ainsi qu'à des entités publiques ou privées (collectivités territoriales, fondations, associations diverses...) dans le cadre d'activités impliquant des actions artistiques en espace public.
- Ils participent à la reconnaissance et à la qualification des arts de la rue.
- Ils facilitent les échanges et les collaborations avec les acteurs des autres secteurs artistiques et professionnels et nomment ceux qui sont concernés par l'espace public (architectes, urbanistes...)
- Ils établissent des partenariats avec les autres établissements culturels, en particulier les scènes généralistes, notamment sur les missions de production, de diffusion et d'action territoriale envers les publics.
- Ils portent une attention particulière à l'accompagnement des formes novatrices aussi bien dans leur approche des espaces publics que dans la relation aux publics.
- Ils repèrent et accompagnent les jeunes équipes.
- Ils sont force de proposition pour la réalisation de projets de production et/ou de diffusion impliquant des partenariats conséquents, ayant une envergure nationale ou internationale.
- Ils accompagnent les artistes tout au long de leur parcours professionnel, et en particulier à des fins d'insertion professionnelle (stages pour des étudiants, notamment ceux qui préparent un diplôme national supérieur professionnel, contrats de professionnalisation, formation en alternance...).
- Ils proposent ou participent à la mise en place de formations pour des publics professionnels (artistes, techniciens, opérateurs culturels, responsables de collectivités territoriales...) concernés par les projets artistiques dans l'espace public.

Moyens et mise en œuvre

1) Les locaux

Les CNAR doivent disposer de lieux permanents et équipés en adéquation avec leurs missions. Si les locaux appartiennent à une collectivité territoriale ou à tout autre tiers, une convention d'occupation et d'utilisation doit être établie, afin de garantir au CNAR la pleine jouissance des locaux.

2) Le cadre juridique

Un statut juridique autonome doit être privilégié, sous forme d'association ou d'EPCC.

3) L'équipe

La direction du CNAR doit être clairement identifiée. La mise en place des missions du CNAR est sous sa responsabilité. Elle doit en répondre vis-à-vis des financeurs, sur les plans qualitatif et budgétaire. Le(la) directeur(trice) est secondé(e) par du personnel pouvant assurer les fonctions nécessaires à la mise en œuvre des missions du CNAR.

4) La nomination d'un nouveau directeur

Elle doit recevoir l'accord des partenaires financiers. Le choix se fera sur présentation d'un projet artistique et culturel dans le cadre d'une procédure de recrutement transparente (appel public à candidature, constitution d'un jury impliquant les financeurs, annonce du choix).

5) Les financements

Les CNAR doivent bénéficier de financements structurels des collectivités publiques, État et collectivités territoriales. L'ancrage territorial des CNAR, essentiel pour exercer leur rôle de pôle référent, doit pouvoir se traduire par le soutien structurel de plusieurs collectivités territoriales, à minima deux, apportant des montants significatifs de subvention. L'équilibre de niveau de financement entre les différents partenaires, État et collectivités est un objectif garant de la stabilité du CNAR, sa portée nationale et son emprise territoriale. Le CNAR s'efforce de diversifier ses financements par des apports publics et privés (mécénat, sociétés civiles) et européens, conformément aux actions pouvant répondre à ces critères. La part de l'État doit représenter au moins 25 % du total des subventions dont bénéficie le CNAR (toute activité confondue : production, diffusion – y compris festivals – actions culturelles diverses...), avec un plancher fixé à 150 000 € pour les seules activités du CNAR (hors activités compagnie dans le cas des CNAR dirigés par des compagnies) actualisable tous les 5 ans.

6) Modalités de suivi et d'évaluation

Pour chaque CNAR, un contrat pluriannuel d'objectifs signé avec l'ensemble des partenaires publics détaille les missions, les objectifs, les actions et les moyens financiers et/ou matériels mis à sa disposition. Des minima peuvent être établis sur certains type d'actions, précisant notamment le nombre de productions, les apports numéraires, le nombre de spectacles diffusés, la périodicité de la diffusion... Le contrat prévoit un certain nombre d'indicateurs permettant une évaluation quant à la réalisation des objectifs.

Le CNAR communique aux partenaires publics à la fin de chaque année un état détaillé des activités (lors de la tenue d'un comité de suivi ou d'un conseil d'administration). Dans le cas des CNAR dirigés par des équipes artistiques, les outils de gestion (budget analytique) et le cadre contractuel doivent permettre de distinguer clairement la part relevant du CNAR. Cette distinction doit être également faite pour les différentes activités du CNAR (production, résidences, diffusion en saison, festival, autres actions...). Une évaluation approfondie est menée à la fin de chaque période contractuelle par les services de l'État en concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales partenaires.

* *

*